

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

du 07 avril 2025 en mairie à 20h30

PRESENTS : Jacques DUBOUT (maire) – Evelyne MARTIN - Patrick HEIDELBERGER - Jean-Laurent FERNEL - Marie-Anne SOLETTI - - Dominique PORTEILLA FOURNIER - Nicolas BLOUQUY - Daniel DEVISCOURT — Roland MERLEAU - Céline PAUGET - Pascale STEINMANN - Laurence TAQUET

PROCURATIONS : Franck PERRET donne pouvoir à Jacques DUBOUT – Emeline HEDRICH donne procuration à Marie-Anne SOLETTI – Jocelyne PERTY donne procuration à Donata ROTH - Roxane PERRET donne procuration à Jean-Laurent FERNEL - Michael BIRNER donne procuration à Patrick HEIDELBERGER

ABSENT : Cyrille ROBERT

1) **Nomination secrétaire de séance**

Laurence TAQUET est nommée secrétaire de séance.

2) **Approbation du procès-verbal du 17 mars 2025**

(Pièces n°2.1 et 2.2)

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

3) **Approbation du CFU (Compte financier unique) 2024**

(Pièces n°3.1, 3.2)

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte financier unique est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte financier unique est ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal.

D'approuver les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du compte financier Unique 2024 dressés par le Comptable comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de **313 576,39 €**
- Un excédent d'investissement de **1 344 310,52 €**

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

- En dépenses d'investissement de **722 364,04 €**
- En recettes d'investissement de **275 797,00 €**

M. Le Maire est invité à sortir de la séance, Evelyne MARTIN 1^{ère} adjointe administre la séance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le compte financier unique dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) Approbation et affectation des résultats de fonctionnement 2024

(Pièce n°4)

M. Le Maire rappelle, le compte administratif de l'exercice 2023, approuvé par l'assemblée, fait apparaître un excédent de fonctionnement de **752 195,40 €** et en investissement de **2 357 778,40 €** correspondant au résultat de l'exercice 2023.

Il a été décidé de reporter une part de cet excédent au compte 002 de la section de fonctionnement pour **300 000,00 €**, d'affecter le reste de cet excédent en section d'investissement au compte 1068 capitalisation des résultats soit **452 195,40 €** et de reporté au compte 001 la totalité de l'excédent d'investissement soit **2 357 778,40 € sur l'exercice 2024**

En ce qui concerne l'exercice 2024, le CFU (Compte financier Unique), approuvé par l'assemblée, fait apparaître un excédent de fonctionnement de **313 576,39 €** et en investissement de **1 344 310,52 €** correspondant au résultat de l'exercice 2024.

Il est proposé de reporter une part de cet excédent au compte 002 de la section de fonctionnement pour **225 251,26 €**, d'affecter le reste de cet excédent en section d'investissement au compte 1068 capitalisation des résultats soit **88 325,13 €** et de reporté au compte 001 la totalité de l'excédent d'investissement soit **1 344 310,52 €**.

RESULTAT DE L'EXERCICE	
EXCEDENT FONCTIONNEMENT AU 31/12/2024	313 576,39 €
Affectation obligatoire	
· A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)	0,00 €
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte 1068	0,00 €
Excédent de fonctionnement disponible affecté comme suit :	
· Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	88 325,13 €
· Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créiteur – ligne 002)	225 251,26 €
EXCEDENT INVESTISSEMENT AU 31/12/2024	1 344 310,52 €
Affectation	
· Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (créiteur - Ligne 001)	1 344 310,52 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- **D'AFPECTER** le résultat de fonctionnement et d'investissement

5) Vote des taux d'imposition 2025

M. Le Maire informe que chaque année l'assemblée délibérante vote les taux d'imposition de la fiscalité directe locale applicable sur son territoire. Depuis 2020, seuls les taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) sont à voter.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, à la suite de la réforme sur la taxe d'habitation, cette dernière est supprimée pour tous les contribuables en résidence principale. Elle est cependant maintenue sur les résidences secondaires.

Depuis 2020, la commune ne vote plus le taux de Taxe d'Habitation. La perte de recettes engendrée est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). L'éventuel écart restant est corrigé par un dispositif d'équilibre reposant sur un coefficient correcteur.

Le transfert de la part départementale aux communes induit de délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de 2020.

Ainsi, il est proposé de conserver les taux de 2024 et de voter les taux suivants pour 2025 :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : **29,14 %**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : **57,07 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : **14,72 %**

Voici un récapitulatif sur les impôts locaux sur 2024 et le prévisionnel sur 2025 avec les taux inchangés :

Taxes	2024			2025		
	Bases effectives	Produits prévisionnels	Produits effectifs	Bases prévisionnelles	Taux plafonds	Produits prévisionnels
Taxe foncière (TFB)	2 823 217,00 €	820 582,00 €	970 703,00 €	2 879 000,00 €	97,00	838 941,00 €
Taxe foncière non bâties (TFNB)	32 951,00 €	18 719,00 €	18 805,00 €	33 300,00 €	116,36	19 004,00 €
Taxe d'habitation (TH)	417 078,00 €	55 465,00 €	61 394,00 €	399 000,00 €	56,46	58 733,00 €
Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés	0,00 €	68 522,00 €	68 522,00 €	0,00 €		74 232,00 €
TOTAL	3 273 246,00 €	963 288,00 €	1 119 424,00 €	3 311 300,00 €		990 910,00 €
FNGIR (qui vient en diminution des produits impôts locaux)	148 986,00 €			148 986,00 €		

L'assemblée est invitée à délibérer pour voter les taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer les taux des contributions directes locales pour 2025 comme suit :
 - **Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 29,14 %**
 - **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 57,07 %.**
 - **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,72%**

6) Adoption du budget primitif 2025

(Pièce n°3.2)

M. Le Maire informe le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le Budget Primitif 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles pour la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

1. La section de fonctionnement

Section	Sens	Chapitre	BP 2025
Fonctionnement	Dépenses	011 - Charges à caractère général	815 362,95 €
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 511 610,48 €
		014 - Atténuations de produits	179 741,00 €
		65 - Autres charges de gestion courante	292 726,00 €
		66 - Charges financières	24 098,41 €
		Dépenses réelles	2 823 538,84 €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	149 061,63 €
		Total dépenses	2 972 600,47 €
	Recettes	013 - Atténuations de charges	32 000,00 €
		70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	387 350,00 €
		73 - Impôts et taxes	60 000,00 €
		731 - Fiscalité locale	1 034 346,00 €
		74 - Dotations et participations	1 096 153,21 €
		75 - Autres produits de gestion courante	132 500,00 €
		77 - Produits spécifiques	5 000,00 €
		Recettes réelles	2 747 349,21 €
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	225 251,26 €
		Total recettes	2 972 600,47 €

2. La section d'investissement

Section	Sens	Chapitre	BP 2025
Investissement	Dépenses	10 - Dotations, fonds divers et réserves	37 000,00 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	271 564,67 €
		20 - Immobilisations incorporelles	87 720,44 €
		Dont opération grange à pont (229) pour 46 376,46 €	
		21 - Immobilisations corporelles	609 007,50 €
		23 - Immobilisations en cours	1 122 732,78 €
		Dont opération grange à pont (229) pour 928 239,03 €	
		Total dépenses	2 128 025,39 €
	Recettes	10 - Dotations, fonds divers et réserves	168 878,24 €
		13 - Subventions d'investissement	465 775,00 €
		Dont opération grange à pont (229) pour 377 000 €	
		Recettes réelles	634 653,24 €
		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 344 310,52 €
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	149 061,63 €
		Total recettes	2 128 025,39 €

Le conseil municipal est invité à délibérer sur le budget 2025 présenté.

Questions :

M. Daniel DEVISCOURT demande si un budget pour la rénovation de l'éclairage public est prévu ?
Non cette demande n'a pas été inscrite au budget et n'a pas fait partie des discussions durant la commission travaux du 10 mars dernier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2025 tel que présenté.

7) Budget - Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2025 : application de la fongibilité des crédits

M. Le Maire informe ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée alors des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** M. Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tout document s'y rapportant.

8) Approbation des subventions aux associations 2025

M. Le Maire informe chaque année, la Commune est sollicitée par des associations pour l'attribution de subventions.

Le total des subventions aux associations attribué au titre de l'année 2024 était de 15 000 €. Cependant le réalisé sur cet article a été de 19 070 €. Ce déficit de 4 070,00 € s'explique par :

- Le versement d'une subvention de 6 000,00 € à l'association de la Maison de santé dont les objectifs sont précisés dans la délibération D2024011077 du 25/11/2024 et la convention signée le 12/12/2024). Un versement de 28 000 € sur l'exercice 2025 à la même association est prévu selon la délibération citée au-dessus.

Ci-après, le tableau récapitulatif des subventions allouées au titre de l'année 2024 et celles proposées pour l'exercice 2025 :

SUBVENTIONS	2024	2025
ACCUEIL GESSIEN	100,00 €	100,00 €
CIMADE	100,00 €	100,00 €
RESTOS DU CŒUR	1 400,00 €	1 400,00 €
MERCREDIS DE NEIGE	400,00 €	1 050,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE VERNONNEX	1 000,00 €	0,00 €
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS	300,00 €	300,00 €
AS VERNONNEX SAUVERNY GRILLY CROSS	1 300,00 €	1 300,00 €
TENNIS CLUB DE SAUVERNY (12 x 45)	720,00 €	540,00 €
UNION SPORTIVE PAYS DE GEX RUGBY (8X45)	400,00 €	360,00 €
LA GEXOISE	600,00 €	600,00 €
ACGT CLUB GYMNASTIQUE THOIRY	80,00 €	80,00 €
AMICALE ANIMATION C.H. GEX	100,00 €	100,00 €
VERSOLEO	2 500,00 €	2 500,00 €
AS VERNONNEX SAUVERNY GRILLY FOOTBALL	1 500,00 €	1 500,00 €
MFR MONTLUEL	70,00 €	70,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL VERNONNEX	1 000,00 €	1 000,00 €
PAYS DE GEX NATATION	0,00 €	450,00 €
CFA MFR VULBENS	0,00 €	70,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE CHARPAK	1 000,00 €	0,00 €
PR DES ECOLES - Mme CAUCHETEUX	500,00 €	0,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE S. WEIL	0,00 €	495,00 €
GYMNASE ORNEX CHARBONNIERE	0,00 €	6 300,00 €
ASSOCIATION MAISON DE SANTE	6 000,00 €	28 000,00 €
APICY	0,00 €	300,00 €
TOTAL ATTRIBUE	19 070,00 €	46 615,00 €
TOTAL PREVU	15 000,00 €	50 000,00 €
RESTE POUR ATTRIBUTION ULTERIEURE	-4 070,00 €	3 385,00 €

Le conseil municipal est invité à délibérer sur les demandes de subventions pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** une enveloppe de 50 000 € pour les subventions aux associations au titre de l'année 2025 ;
- **D'OCTROYER** les subventions pour l'année 2025.

9) Divers (ouverture anticipée, les points clés de la loi de finances 2025, l'inventaire actuel, les emprunts et garantis d'emprunts en cours, trésorerie disponible, etc...)

➤ **Ouverture anticipée des crédits budgétaires au budget primitif principal 2025**

(Pièce n°9.1)

C'est une opération qui permet, sur autorisation de l'organe délibérant, en attendant l'adoption du budget de l'exercice N (jusqu'au 15 Avril 2025), d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice N-1 (2024). Cette ouverture ne prend pas en compte les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits proposés ont été approuvés au conseil du 16/12/2024.

➤ **Les points clés de la loi de Finances 2025 pour les collectivités**

Les pouvoirs publics ont décidé de maintenir à moins de 3% l'objectif de diminution du déficit public pour 2029. Quel serait l'impact de cette mesure sur les collectivités ? :

- Ponction de 2.2 milliards d'euros sur les recettes des collectivités (priorité tout de même aux plus grandes collectivités)
- Un gel de la TVA qui représenterait un coût de 1.2 milliard d'euros
- L'instauration d'une mise en réserve d'1 milliard d'euros baptisée Dilico (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales). 500 millions d'euros d'effort pour les communes et EPCI (établissement public de coopération intercommunale)
- La DGF (dotation globale de fonctionnement) sera réhaussée de 150 millions d'euros ce qui reste tout de même une bonne petite nouvelle.
- La DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) est maintenue cependant, les crédits de dotations vont baisser.
- Il était question de modifier le taux de FCTVA (Fonds de compensation pour la Taxe sur valeur Ajoutée). Cependant, le cadre juridique au FCTVA reste inchangé et les taux de compensation des dépenses restent fixés à 16,404% et 5,6 % pour les dépenses relatives à l'informatique en nuage.

➤ **L'inventaire actuel**

(Pièce n°9.3)

Le document en annexe vous permet d'avoir une idée sur l'inventaire actuel faisant partie de l'actif de la commune. Il serait aussi intéressant de se pencher sur les durées et modalités d'amortissement afin de rendre ce dossier plus fluide et plus juste.

➤ **Les emprunts encours et à terme**

(Pièce n°9.4.1 ; 9.4.2 ; 9.4.3 ; 9.4.4)

Ces documents vous renseignent sur :

- L'état des prêteurs pour l'exercice 2025
- Les emprunts arrivant à terme sur 2025 et 2026
- Le total capital et intérêts à supporter sur l'exercice 2025

➤ Les garanties d'emprunt

(Pièce n°9.5)

Les emprunts garantis permettent aux collectivités de faciliter l'accès au crédit pour des organismes d'intérêt public en se portant caution. Elles sont encadrées par des règles strictes pour protéger les finances publiques, notamment des ratios prudentiels limitant les montants garantis. En annexe, la liste actualisée de nos garanties d'emprunts. Pour rappel, ce sont des engagements hors bilan, qui engagent la collectivité en cas de défaillance du débiteur à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. En 2024, nous n'avons rien assumé.

10) Informations communautaires :

Evelyne MARTIN : en attente du compte rendu de la dernière commission.

Jacques DUBOUT : Pays de Gex Agglo a quasi voté à l'unanimité le budget.

Patrick HEIDELBERGER et Daniel DEVISCOURT : COPIL de l'urbanisme pour le PLUIH en cours, réunion toutes les semaines.

11) Informations communales

Donata ROTH : Commission scolaire du 1^{er} avril dernier

- Dispositif cantine à 1€, permet aux familles les plus modestes (QF inférieur ou égal à 1000) d'être facturées 1 euro par repas. Cela concernerait 16 enfants inscrits à la cantine de Versonnex.

Un dossier auprès de l'ASP est à constituer, il faudra fournir un bilan complet de l'année précédente notamment en matière de dépense de nourriture (bio et egalim).

Dès le dossier accepté, la commune sera en mesure de facturer le repas à 1 euro et une fois tous les quatre mois, après avoir fait sa télédéclaration, obtenir 3 euros par repas facturé à 1 euro.

Le dossier est pris en charge par Audrey du service scolaire. Pour le moment, on continue d'appliquer le tarif voté.

- Séjour jeune du 22 au 25 avril prochain à Lyon : les inscriptions sont clôturées. 11 jeunes encadrés par 2 adultes. Le groupe se déplacera en transports en commun, plusieurs visites sont prévues : musées, visites historiques...
- Les livres pour les élèves de CM2 ont été commandés à la librairie café de Versonnex. La remise des livres est prévue le mardi 03 juin à 13h55, à l'école.
- Il sera remis aux personnes de l'aide aux devoirs : 2 chèques cadeaux d'une valeur de 30 euros chacun au restaurant « sur l'ardoise » et un bon d'achat de 30 euros au café librairie « Recto Verso ».

Evelyne MARTIN : CCAS

- Le 14 juin prochain est organisé un voyage pour les anciens à Aix-les-Bains.
- Du 23 au 25 septembre prochain un voyage est organisé à Beaune. Les inscriptions ont été élargies auprès de Grilly et Sauvigny. Les moins de 65 ans sont acceptés.

Patrick HEIDELBERGER : Urbanisme

- Centre du village : le périmètre est à l'étude. Tant que la commune n'a pas décidé du projet, le permis de construire ne sera pas déposé. Commission urbanisme lundi 14 avril à 20h30, le sujet y sera abordé.

12) Informations diverses

Marie-Anne SOLETTI : lors de la dernière séance du Conseil Municipal une question a été déposée concernant le coût de la borne de recharge électrique :

- Recette 2024 : 1 659,77€
- Fonctionnement 2023-2024 : 10 197,94€

Le sujet sera abordé lors d'une prochaine commission travaux et/ou finances. Le changement de prestataire a été validé au dernier conseil municipal, reprise de la borne par le SIEA.

Daniel DEVISCOURT a participé à l'assemblée générale du SIEA le samedi 05 avril dernier. Le SIEA ne présente pas les mêmes chiffres que la commune. Environ 300 communes présentent sur 400. Des zones de démonstrations sur place : lampadaire, ateliers photovoltaïques. Beaucoup de monde, manque d'information.

Jacques DUBOUT :

- Organisation de la nuit est belle le samedi 11 avril, soirée au Salève
- Exposition photo transfrontalières : l'humain au cœur de la nuit du 06 au 27 janvier 2026. L'exposition se fera à la Grange à Pont.
- Fête des conscrits et de la cloche le 24 mai 2025, deux réunions pour l'organisation ont eu lieu :
 - o 15h rendez-vous Place de l'Europe aux Genévriers : distribution des chapeaux pour le défilé
 - o Départ du cortège avec la fanfare Gessienne en direction de l'église
 - o Tirage au sort de 2 personnes pour réveiller Marie-Louise (la cloche)
 - o Direction la salle Pierre Jaques
 - o Environ 16h30 : Fin du défilé
 - o Atelier : Jeux, création d'une cloche, coloriage...
 - o 18h karaoké
 - o Deux food truck
 - o Soirée dansante

Atelier décoration du village les **09, 12 et 16 avril 2025**, pour les habitants. Rendez-vous à 14h devant l'école. Atelier de 14h à 17h.

Les décorations seront installées par les agents du service technique.

- Dossier DRURE réception d'un courrier en recommandé. Toujours sur la hauteur de la maison. Le procureur n'a pas donné suite pour le moment.
- Famille LONGUET, chemin de la commune ont réussi à faire installer l'accès aux eaux usées. Pour raccorder la cabane, il n'y a pas besoin d'un permis de construire pour ce type de

raccordement. L'entreprise RAMPA est intervenue sur d'autres chantiers, plusieurs arrêtés ont été signés dont celui-là. Une demande de boîte aux lettres a également été faite, qui a été refusée.

- Projet œuvre d'art grange à Pont, nous avons reçu une première proposition d'œuvre d'art de Mme Florence VIAL. Elle propose : *« un totem en grès émaillé, résistant aux intempéries. En effet, la région est réputée pour ses fabriques de céramique, et il me semble intéressant d'utiliser les matériaux qui ont contribué à la richesse et à la notoriété de notre territoire. Ce totem est composé de plusieurs briques sur lesquelles sont apposées des empreintes d'arbres de nos forêts. Les couleurs choisies évoquent la forêt et ses rivières. Cela fait maintenant neuf ans que je vis et travaille dans la région. Mon œuvre s'inspire de la nature qui nous entoure ainsi que des évolutions démographiques et architecturales de notre Pays de Gex. »*

Nous attendons d'autres propositions afin de pouvoir faire le choix.

- Le 08 mai prochain : cérémonie en hommage à M. Albert FRANCFORT, fusillé le 16 août 1944. M. Le Maire prépare un discours. Sauverny organise le soir la fête de l'Europe, la commune offre l'apéritif et les habitants amènent le repas. Le cœur des enfants chantera.
- Le 10 mai prochain organisation d'une balade à vélo, afin de permettre l'avancement du tracé de la voie verte. La balade ira jusqu'à Bellegarde et revient en train.

Le prochain conseil municipal est le 19 mai 2025 à 20h30

La séance est levée à 22h10

Le Maire



M. Jacques DUBOUT

Secrétaire de séance

Mme Laurence TAQUET